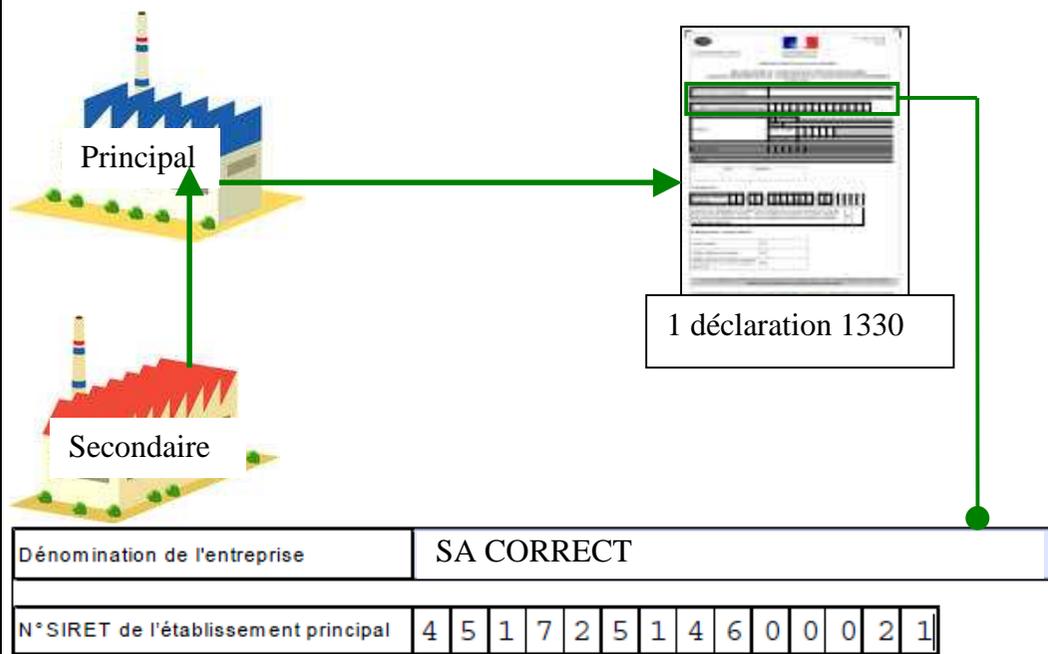


LES BONS USAGES POUR SERVIR LE FORMULAIRE 1330

► **Une seule déclaration 1330 déposée par l'établissement principal mentionnant toutes les implantations des établissements secondaires.**

A FAIRE !

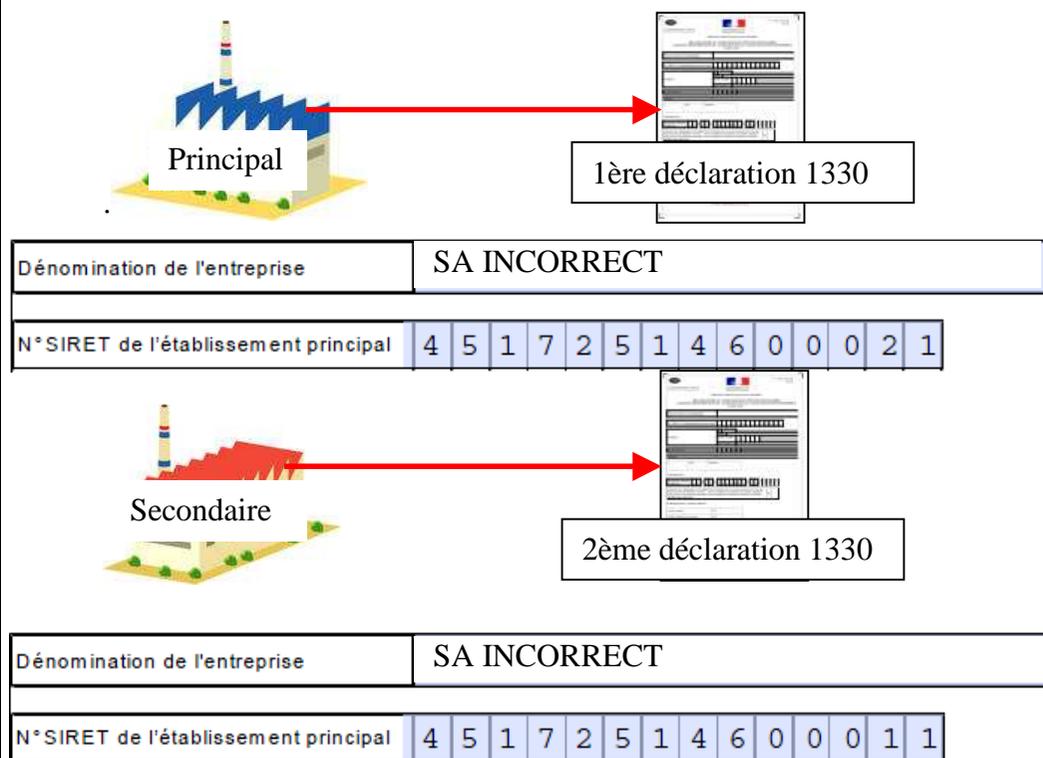


Lister les établissements page 2 :

A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION <i>(En toutes lettres)</i>	CODE INSEE DE LA COMMUNE	NOMBRE DE SALARIÉS
A4	A5	A6	A7	A8
0 0 0 2 1	59	TOURCOING	5 9 9	59
0 0 0 1 1	13	MARSEILLE	0 5 5	15

A NE PAS FAIRE !



: La société a déposé à tort deux déclarations 1330 (une par établissement) alors qu'elle n'aurait dû en déposer qu'une seule mentionnant les éléments de tous ses établissements.

LES BONS USAGES POUR SERVIR LE FORMULAIRE 1330

► **Remplissage des champs VA et CA (Champs A2 et A3 ou CV02 et CV03) :**

A FAIRE !



Valeur Ajoutée	A2	948512
Chiffre d'affaires de référence	A3	1555243

A NE PAS FAIRE !



Valeur Ajoutée	A2	948512
Chiffre d'affaires de référence	A3	



: les deux champs doivent être servis, et sans décimale.

► **Chiffre d'affaires de référence (Champ A3 ou CV03) :**

A FAIRE !



Chiffre d'affaires de référence	A3	250000
---------------------------------	----	--------

A NE PAS FAIRE !



Chiffre d'affaires de référence	A3	100000
---------------------------------	----	--------



: Le chiffre d'affaires doit être **supérieur à 152 500 euros**, sinon aucun imprimé 1330 n'est à remplir et à déposer.

LES BONS USAGES POUR SERVIR LE FORMULAIRE 1330

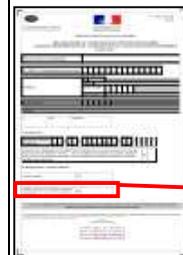
► **Chiffre d'affaires de référence du groupe (Donnée AX ou CV0X) :**

A FAIRE !



Renseigner le cadre en cas d'appartenance à un groupe et exercice qui ne coïncide pas avec l'année civile

A NE PAS FAIRE !



Si non appartenance à un groupe et exercice année civile

► **Saisie de la répartition des effectifs (Donnée code NIC A4 ou CV04) :**

A FAIRE !

Page 2



A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (En toutes lettres)
A4	A5	A6
0 0 3 0 1	42	SAINT.ETIENNE
0 0 5 5 8	16	CHAMPNIERS
0 0 5 1 7	22	ST BRIEUC
0 0 3 7 6	26	MONTELMAR

A NE PAS FAIRE !

Page 2



A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (En toutes lettres)
A4	A5	A6
0 0 0 2 0	42	SAINT.ETIENNE
0 0 0 2 0	16	CHAMPNIERS
0 0 0 2 0	22	ST BRIEUC
0 0 0 2 0	26	MONTELMAR



: le code NIC, correspondant aux 5 derniers caractères du SIRET, ne peut pas être le même pour tous les établissements. **Un même code NIC ne doit se trouver que sur une seule ligne de la liste.**

LES BONS USAGES POUR SERVIR LE FORMULAIRE 1330

► **La déclaration du nombre de salariés doit être faite par établissement et non par commune :**

Page 2

A FAIRE !



A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION <i>(En toutes lettres)</i>	CODE INSEE DE LA COMMUNE	NOMBRE DE SALARIÉS
A4	A5	A6	A7	A8
0 0 3 0 1	4 2	SAINT-ETIENNE	2 1 8	10
0 0 5 5 8	4 2	SAINT-ETIENNE	2 1 8	40

Page 2

A NE PAS FAIRE !



A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION <i>(En toutes lettres)</i>	CODE INSEE DE LA COMMUNE	NOMBRE DE SALARIÉS
A4	A5	A6	A7	A8
0 0 3 0 1	4 2	SAINT-ETIENNE	2 1 8	50



: L'entreprise a déclaré l'ensemble des effectifs (50) sur la commune de Saint-Etienne, alors qu'elle y possède deux établissements distincts. Elle aurait dû détailler les effectifs des deux établissements sur deux lignes distinctes.

LES BONS USAGES POUR SERVIR LE FORMULAIRE 1330

► **Saisie du nombre de salariés (colonne A8 ou CV08) :**

Page 2

A FAIRE !



A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION <i>(En toutes lettres)</i>	CODE INSEE DE LA COMMUNE	NOMBRE DE SALARIÉS
A4	A5	A6	A7	A8
0 0 3 0 1	13	MARSEILLE	2 1 1	78
0 0 5 5 8	13	LES PENNES MIRABEAU	0 7 1	6

Page 2

A NE PAS FAIRE !



A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION <i>(En toutes lettres)</i>	CODE INSEE DE LA COMMUNE	NOMBRE DE SALARIÉS
A4	A5	A6	A7	A8
0 0 3 0 1	13	MARSEILLE	2 1 1	958478
0 0 5 5 8	13	LES PENNES MIRABEAU	0 7 1	991485



: Les données de la colonne A8 ne correspondent pas à **un nombre de salariés**, il s'agit de chiffres manifestement exagérés (sans doute une confusion avec la valeur ajoutée par implantation). Or, ces champs de l'imprimé 1330 doivent contenir exclusivement les éléments demandés, à savoir **le nombre de salariés** par implantation.

LES BONS USAGES POUR SERVIR LE FORMULAIRE 1330

► Cas d'un établissement sur plusieurs communes (incidence Code NIC A4 ou CV04)

Page 2

A FAIRE !



A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION <i>(En toutes lettres)</i>	CODE INSEE DE LA COMMUNE	NOMBRE DE SALARIÉS
A4	A5	A6	A7	A8
0 0 1 1 1	5 9	TOURCOING	5 9 9	152
0 0 Z 5 1	5 9	RONCQ	5 0 8	528
0 0 5 1 7	5 9	ENNETIERES EN WEPPE	1 9 6	55
0 0 G 2 4	5 9	SEQUEDIN	5 6 6	82

Codes NIC tous différents

Page 2

A NE PAS FAIRE !



A. LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

CODE NIC	NUMÉRO DU DÉPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION <i>(En toutes lettres)</i>	CODE INSEE DE LA COMMUNE	NOMBRE DE SALARIÉS
A4	A5	A6	A7	A8
0 0 1 1 1	5 9	TOURCOING	5 9 9	152
0 0 1 1 1	5 9	RONCQ	5 0 8	528
0 0 5 1 7	5 9	ENNETIERES EN WEPPE	1 9 6	55
0 0 5 1 4	5 9	SEQUEDIN	5 6 6	82



: Si une implantation est située sur plusieurs communes, les salariés doivent être saisis par commune. Néanmoins, **le code NIC de l'établissement ne doit pas être reporté plus d'une fois** en colonne A4 ou CV04 (Cf. supra, 4^{ème} cas).

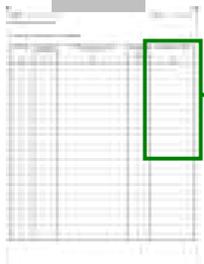
Les codes INSEE des communes sont disponibles sur le site www.insee.fr.

LES BONS USAGES POUR SERVIR LE FORMULAIRE 1330

► Mentions manuscrites à proscrire, cas des salariés (colonne A8 ou CV08).

Page 2

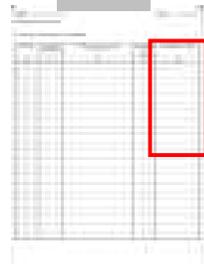
A FAIRE !



NOMBRE DE SALARIÉS	
A8	
	55
	64

Page 2

A NE PAS FAIRE !



NOMBRE DE SALARIÉS	
A8	
	Quinze salariés à 80% Quarante salariés à temps plein
	10 salariés à 50% 14 salariés à 80% 40 salariés à temps plein



: Les effectifs salariés portés doivent être exclusivement des valeurs numériques.